



1 place Charles Mourier
30260 Quissac



04 66 77 30 02



mairie@ville-quissac.fr



04 66 77 56 31

DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE DE QUISSAC

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de QUISSAC s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Serge CATHALA, Maire de Quissac.

Date de convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 20

Présents : 14

Votants : 14+2 = 16

Votants par procuration : 2

Absents excusés : 4

Présents :

Serge CATHALA – Martine AUBERT – Alain BOUCHERIGUENE – Isabelle BRUNEL – Philippe GRAILHE – Jeannette SANCHEZ – Johan FIORENZANO – Robert CHAZEL – Catherine MARTIN – Julien PERRY – Nicolas DREVON – Jean PELAPRAT – Laëtitia LE ROUX – Claudine CHAUDOREILLE

Procurations :

Stéphane DUPUY à Isabelle BRUNEL

Olivier VINCANT à Serge CATHALA

Absents excusés :

Laurence THEROND – Florie PIACENTINO – Amélie MARCAILLE – Sandrine ROTTE

Secrétaire de séance :

Jeannette SANCHEZ

Début de séance : 19h00

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Délibération n°038/2025 : Autorisation du maire d'ester en justice : Affaire SCI CREM

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°024/2025 : Approbation du conseil municipal du 27 février 2025

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2025 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en mairie à ce jour.

Arrivée de Johan FIORENZANO à 19h04.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2025

Délibération n°025/2025 : Vote du taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti exercice 2025

Rapporteur Serge CATHALA

ANNEXE 1

Serge CATHALA rappelle pour mémoire les taux communaux votés en 2024 :

TAXE	TAUX 2024	BASES	PRODUIT 2024
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %	3 746 000	1 716 043 €
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %	50 400	34 020 €
TAXE D'HABITATION	12.60 %	622 900	78 485 €
TOTAL			1 828 548 €
RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2024			
Allocations compensatrices			15 838 €
CONTRIBUTION (Coefficient correcteur)			-291 526 €
RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2024			1 552 860 €

Il propose en 2025 de reconduire les taux communaux votés en 2024 :

TAXE	TAUX 2025	BASES	PRODUIT 2025
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %	3 855 000	1 765 976 €
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %	51 400	34 695 €
TAXE D'HABITATION	12.60 %	642 700	80 980 €
TOTAL			1 881 651 €
RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025			
Allocations compensatrices			16 054 €
CONTRIBUTION (Coefficient correcteur)			-299 997 €
RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2025			1 597 708 €

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant les bases prévisionnelles et les produits attendus pour 2025 de la taxe d’habitation, de la taxe du foncier non bâti et de la taxe du foncier bâti,
Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la commune de Quissac,
Ayant entendu l’exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l’unanimité

- De fixer pour 2025 les taux des Taxes d’Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti comme suit :

TAXES	TAUX 2025
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %
TAXE D’HABITATION	12.60 %

- D’autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Délibération n°026/2025 : Vote du budget principal exercice 2025

Rapporteur Serge CATHALA

ANNEXE 2

Serge CATHALA expose les conditions de préparation du budget général 2025 et propose que celui-ci soit voté par chapitre à main levée. Cette proposition reçoit l’aval unanime de l’assemblée.
Serge CATHALA détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Nicolas DREVON demande pendant combien de temps le poste de la médiathécaire sera subventionné par la DRAC. Serge CATHALA répond pendant 5 ans.
Nicolas DREVON et Julien PERRY demandent si l’inscription au budget de l’achat du terrain entre les 2 cimetières fait bien suite à une demande d’installation d’une chambre funéraire. Serge CATHALA répond qu’effectivement il a été contacté par une société de pompes funèbres du territoire pour relancer le projet.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,
Considérant le résultat d’exécution du budget 2024 et l’affectation des résultats 2025 du budget principal en date du 27 février 2025,
Considérant que les budgets 2025 doivent être votés avant le 15 avril 2025,
Considérant les produits attendus des taxes d’habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti,
Ayant entendu l’exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	737 350.00	Unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	971 050.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	1 108 850.00	Unanimité
66	Charges financières	50 050.00	Unanimité
67	Charges spécifiques	2 000.00	Unanimité
014	Atténuations de produits	10 200.00	Unanimité
023	Virement à la section d’investissement	750 436.00	Unanimité
042	Opérations d’ordre de transfert entre sections	16 000.00	Unanimité
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 645 936.00	

RECETTES			
013	Atténuations de charges	8 000.00	Unanimité
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	219 000.00	Unanimité
73	Impôts et taxes	274 700.00	Unanimité
731	Fiscalité locale	1 693 500.00	Unanimité
74	Dotations et participations	1 087 636.00	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	363 100.00	Unanimité
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		3 645 936.00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	335 871.18	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	78 336.00	Unanimité
204	Subventions d'équipement versées	20 000.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	1 286 100.00	Unanimité
23	Immobilisations corporelles en cours	770 647.62	Unanimité
16	Emprunts et dette assimilées	182 137.20	Unanimité
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 673 092.00	
RECETTES			
13	Subventions d'investissement	403 166.00	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont excédent de fct capitalisé (1068) de 1 169 226.90 €</i>	1 503 490.00	Unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	750 436.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000.00	Unanimité
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 673 092.00	

ADOpte à l'unanimité le budget principal 2025

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget principal 2025 par section :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 645 936.00	3 645 936.00
INVESTISSEMENT	2 673 092.00	2 673 092.00
TOTAL	6 319 028.00	6 319 028.00

Délibération n°027/2025 : Vote du budget Eau exercice 2025

Rapporteur Serge CATHALA

ANNEXE 3

Serge CATHALA expose les conditions de préparation du budget de l'eau 2025 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Serge CATHALA détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2024 et l'affectation des résultats 2025 du budget eau en date du 27 février 2025,

Considérant que les budgets 2025 doivent être votés avant le 15 avril 2025,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	81 700.00	Unanimité
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000.00	Unanimité
014	Atténuations de produits	75 500.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	6 000.00	Unanimité
66	Charges financières	15 000.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	13 000.00	Unanimité
022	Dépenses imprévues	5 000.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 344.58	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		490 544.58	
RECETTES			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	467 244.58	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	300.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00	Unanimité
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		490 544.58	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	270 362.41	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	201 680.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	3 329 193.63	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000.00	Unanimité
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 850 236.04	
RECETTES			
10	Dotations, fonds divers et réserves (<i>excédent de fct capitalisé (1068)</i>)	292 673.86	Unanimité
13	Subventions d'investissement	2 813 217.60	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 344.58	Unanimité
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 850 236.04	

ADOpte à l'unanimité le budget eau 2025

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget eau 2025 par section :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	490 544.58	490 544.58
INVESTISSEMENT	3 850 236.04	3 850 236.04
TOTAL	4 340 780.62	4 340 780.62

Délibération n°028/2025 : Vote du budget Assainissement exercice 2025

Rapporteur Serge CATHALA

ANNEXE 4

Serge CATHALA expose les conditions de préparation du budget de l'assainissement 2025 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.
Serge CATHALA détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2024 et l'affectation des résultats 2025 du budget assainissement en date du 27 février 2025,

Considérant que les budgets 2025 doivent être votés avant le 15 avril 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	251 500.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	14 000.00	Unanimité
66	Charges financières	20 000.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	15 000.00	Unanimité
022	Dépenses imprévues	5 000.00	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	71 261.25	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 912.00	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		457 673.25	
RECETTES			
002	Excédent d'exploitation reporté	94 573.25	Unanimité
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	356 000.00	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	300.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800.00	Unanimité
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		457 673.25	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
DEPENSES			
13	Subventions d'investissement	37 861.00	Unanimité

21	Immobilisations corporelles	1 413 794.48	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 800.00	Unanimité
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 482 455.48	
RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	91 222.23	Unanimité
13	Subventions d'investissement	472 000.00	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	767 060.00	Unanimité
021	Virement de la section d'exploitation	71 261.25	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 912.00	Unanimité
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 482 455.48	

ADOpte à l'unanimité le budget assainissement 2025

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget assainissement 2025 par section :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	457 673.25	457 673.25
INVESTISSEMENT	1 482 455.48	1 482 455.48
TOTAL	1 940 128.73	1 940 128.73

Délibération n°029/2025 : Vote des subventions aux associations 2025

Rapporteur Martine AUBERT

Martine AUBERT présente les subventions proposées par la commission Festivités-cérémonies-culture-associations-bibliothèque-jumelages.

Jean PELAPRAT demande des précisions sur les critères d'attribution. Martine AUBERT les énumère : nombre d'adhérents, résultats et classements, organisation de manifestations, situation financière ...

Le conseil municipal,

Considérant les dossiers de demande de subvention comprenant les éléments comptables remis par les associations,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De verser les subventions 2025 aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	RAPPEL SUBVENTIONS 2024	MONTANTS PROPOSES 2025	VOTES EXPRIMES
AAPPMA PECHE LE HAUT VIDOURLE	800 €	800 €	Unanimité
ACNA ATHLETISME COURSE NATURE	600 €	800 €	Unanimité
ADMR	1 000 €	1 000 €	Unanimité
AMICALE ANCIENS JEUNES	400 €	400 €	Unanimité
AQTT TENNIS DE TABLE	400 €	500 €	Unanimité
AQVTT	700 €	700 €	Unanimité
ASSOCIATION QUISSACOISE DE BASKET	2 600 €	2 800 €	Unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	1 000 €	1 000 €	Unanimité

AU FIL DES CULTURES	2 000 €	1 300 €	Unanimité
BADMINTON CLUB QUISSAC	100 €	500 €	Unanimité
CALIMERO	2 500 €	-	Unanimité
CALIMERO FETE DE LA MUSIQUE	1 500 €	1 500 €	Unanimité
CARREFOUR DU RAIL	250 €	250 €	Unanimité Robert CHAZEL ne participe pas au vote
CLUB TAURIN	2 500 €	2 500 €	Unanimité
COMITE DES FETES FERIA	14 000 €	14 000 €	Unanimité Johan FIORENZANO ne participe pas au vote
COMITE DES FETES FERIA 14 JUILLET	6 000 €	6 000 €	Unanimité Johan FIORENZANO ne participe pas au vote
COMITE DES FETES VIELE	6 500 €	6 500 €	Unanimité
COMITE DES FETES VIELE SANITAIRES	1 500 €	1 850 €	Unanimité
COUTACH EVASION	750 €	800 €	Unanimité
COUTACH SCRABBLE BELOTE	200 €	200 €	Unanimité
DE FIL EN AIGUILLES	300 €	300 €	Unanimité
ENVIE D'ENVIRONNEMENT	800 €	800 €	Unanimité
ESCALA DONF	1 500 €	1 500 €	Unanimité
GALLIA CLUB	5 200 €	5 200 €	Unanimité Johan FIORENZANO ne participe pas au vote
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE QUISSACOISE	500 €	600 €	Unanimité
JUDO CLUB QUISSACOIS	2 500 €	2 800 €	Unanimité
LES CHASSEURS REUNIS	600 €	600 €	Unanimité
LES DIMANCHES VERTS	2 000 €	2 000 €	Unanimité Martine AUBERT ne participe pas au vote
LES MAGUELONES	100 €	-	Unanimité
LES POUSSINS CARNAVAL ET HALLOWEEN	2 500 €	2 500 €	Unanimité
LES TAUREAUX DU COUTACH (BASEBALL)	-	250 €	Unanimité
LES VETERANS FOOTBALL CLUB QUISSACOIS	450 €	400 €	Unanimité
MEMOIRE PAR LE JEU	150 €	-	Unanimité
PIEMONT MUSICAL	2 000 €	1 800 €	Unanimité
QUISSAC GOSPEL	200 €	200 €	Unanimité
QUISSAC PETANQUE	1 500 €	1 500 €	Unanimité
TEAM VELO 30	300 €	500 €	Unanimité
TEL EST TON CŒUR NOEL DANS LES RUES	4 000 €	4 000 €	Unanimité
VOLLEY CLUB COUTACH VIDOURLE	300 €	500 €	Unanimité
MONTANT TOTAL	70 500 €	68 850 €	

- Que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2025
- Que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

Délibération n°030/2025 : Détail de l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » - Budget principal Exercice 2025

Rapporteur Martine AUBERT

Martine AUBERT explique que Madame la trésorière, Elodie HERNANDEZ, a invité la commune à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputés sur l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Le Conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

D'imputer sur l'article 623, pour un montant total de 110 000 € au budget principal 2025, les différents groupes de dépenses suivants :

- 63 000 € de dépenses liées aux escapades (spectacles, Guso, traiteur, boissons, publicité, SACEM ...)
- 30 000 € de dépenses liées aux diverses cérémonies communales : commémorations, inaugurations, Noël dans les rues, vœux, Salon du livre, élections, réunions (Fleurs/gerbes, apéritifs, spectacles, drapeaux, médailles, cartes d'invitation, publicité, feux d'artifice, cadeaux ...)
- 11 000 € de dépenses liées à la Gazette Quissacoise
- 6 000 € de dépenses liées aux annonces et insertions

Délibération n°031/2025 : Actualisation du projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque Beauregard

Rapporteur Martine AUBERT

ANNEXE 5

Martine AUBERT explique que depuis l'ouverture de la médiathèque et sa gestion par une professionnelle qualifiée, il est apparu essentiel de déployer un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) actualisé, afin d'assurer le développement de cet équipement en tant que "troisième lieu".

Ce projet s'articule autour de quatre grands axes stratégiques pour les cinq prochaines années :

- Favoriser l'accessibilité de tous les publics.
- Renforcer la visibilité et l'attractivité de la médiathèque.
- Proposer une offre documentaire enrichie et adaptée aux besoins des usagers.
- Encourager le lien social.

Dans cette dynamique, la commune de Quissac a déplacé l'ancienne bibliothèque dans l'ancien bâtiment de l'école maternelle, permettant ainsi d'offrir un espace moderne et mieux adapté aux attentes des habitants. Ce nouvel équipement vise à proposer :

- Un cadre moderne et innovant.
- Une programmation culturelle renforcée et diversifiée.
- Des horaires d'ouverture élargis pour mieux correspondre aux rythmes de vie du public.

L'agrandissement et la transformation de la bibliothèque en médiathèque permettent désormais d'accueillir des groupes, notamment les assistantes maternelles et les classes, dans de bonnes conditions. Quissac s'engage à rendre la culture accessible à tous, de manière variée, inclusive et attractive, renforçant ainsi son rôle de "Petite Ville de Demain". Ce nouvel espace se positionne comme un lieu culturel incontournable, favorisant le lien social et participant à la dynamique du centre-bourg.

La médiathèque a été conçue pour répondre aux évolutions des modes de vie. Elle propose un fonds documentaire enrichi, adapté aux attentes des différents publics. L'aménagement des espaces intérieurs a été pensé pour être modulable, chaleureux et convivial. En tant que "troisième lieu", elle se distingue des autres points lecture du territoire en offrant un espace d'exposition modulable, apte à accueillir des événements variés.

Les jeux vidéo feront également partie intégrante des pratiques développées à la médiathèque. Grâce à l'utilisation de différentes consoles de jeux et à l'intégration de la réalité virtuelle, cet espace proposera une offre ludique et immersive. Ces technologies permettront la mise en place de nombreuses animations et médiations culturelles, allant de tournois de jeux vidéo à des séances de découverte de la réalité virtuelle pour explorer des univers éducatifs et artistiques. Ces dispositifs offriront aux usagers une nouvelle manière d'aborder la culture et favoriseront l'interaction entre les générations.

A l'extérieur, un espace de lecture et de détente en pleine nature est en développement. La médiathèque collabore avec les associations locales pour organiser des activités, telles que des ateliers de jeux de société et de tricot, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La politique documentaire de la médiathèque accorde une attention particulière aux attentes des adolescents. Lors d'une rencontre avec des collégiens du Coutach, un besoin fort en mangas a été identifié, notamment la nécessité de proposer des collections complètes et des titres rares. Pour y répondre, la médiathèque veille à une sélection variée et de qualité, incluant livres, bandes dessinées, magazines, films, documentaires et jeux vidéo.

En tant que membre du réseau de lecture publique du Piémont Cévenol, la médiathèque de Quissac bénéficie d'un maillage de 16 bibliothèques partenaires. Ce réseau, avec la médiathèque "Olympe de Gouges" de Saint-Hippolyte-du-Fort en tête, partage des objectifs communs :

- Enrichir et diversifier les collections, y compris en CD et DVD.
- Renforcer l'attractivité du réseau grâce à des actions culturelles et éducatives variées.
- Compléter les offres documentaires en fonction des besoins et de la sociologie des publics.
- Mettre à disposition un espace adapté aux professionnels de l'éducation et de l'animation pour le montage de projets communs.
- Accueillir des classes régulièrement, facilité par l'agrandissement des locaux et le recrutement d'un agent.

La médiathèque de Quissac, en synergie avec ses partenaires, s'inscrit pleinement dans un environnement propice à l'appropriation de la lecture publique par l'ensemble des habitants du territoire.

Ce P.C.S.E.S. a pour ambition de tracer une feuille de route claire, comme outil de dialogue avec tous les acteurs et un moyen de communication en direction de la population.

Il est proposé d'approuver l'actualisation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social tel qu'annexé.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

- Le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social actualisé de la médiathèque Beauregard tel qu'annexé

Délibération n°032/2025 : Approbation de la politique documentaire de la médiathèque Beauregard

Rapporteur Martine AUBERT

ANNEXE 6

Cette charte est destinée à fixer et à rendre publique les grandes orientations de la politique documentaire générale de la Médiathèque Beauregard.

C'est un texte de référence pour la constitution et le développement des collections.

Elle permet la prise de connaissance des objectifs généraux et documentaires du service de lecture publique.

Les collections sont constituées selon les principes de la République. A ce titre, la charte documentaire s'inscrit dans la Constitution du 4 octobre 1958, reprenant le préambule de la Constitution du 26 octobre 1946 et la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 (art. 1 et 11), ainsi que la charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 (art. 3, 4 et 11) et le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, publié en 1994 et la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Elle intègre également dans le cadre de dispositions législatives et réglementaires les lois relatives à la propriété littéraire et artistique (11 mars 1957 et 3 juillet 1985), les lois relatives à la lutte contre le racisme (loi n°72-546 du 1er juillet 1972 et loi n°90-615 du 13 juillet 1990), la loi n°49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, modifiée en 1954, les lois du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, celle du 13 juillet 1983 sur les droits et devoirs des fonctionnaires, ainsi que le décret du 9 novembre 1988, art. 6 sur le contrôle technique des bibliothèques de collectivités territoriales.

Il est proposé d'approuver la charte des collections de la Médiathèque Beauregard telle qu'annexée.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

- La charte des collections de la Médiathèque Beauregard telle qu'annexée

Délibération n°033/2025 : Subventions programme « Ravalement de façades »

Rapporteur Robert CHAZEL

Robert CHAZEL rappelle les modalités du programme :

Le programme « Ravalement de façades », dont l'objectif est la redynamisation et la modernisation du centre-ville, est une action simple et immédiate qui participe à l'embellissement du cadre architectural.

Il s'agit ainsi de faire du cœur de ville un élément majeur de l'identité et de l'attractivité de Quissac.

Afin d'encourager les propriétaires à s'engager dans ces travaux de ravalement, la commune de Quissac a mis en œuvre un système d'aide incitative.

Localisation :

Quartier de vièle, rue du Camp neuf, rue du docteur Rocheblave, avenue du 11 novembre, place Charles Mourier, rue du pont, place de Garonne, traverse du Moulin, place de l'Hôtel des trois rois, la chaussée, Faubourg du Pont, rue du chemin neuf, route de Sauve, impasse Beauregard, route de Montpellier, route de Sommières, avenue de la Gare, place Emile Coste, traverse des canards, impasse du Vidourle, impasse du Faubourg, traverse de l'enclos

Type de façades :

Façades principales en aplomb sur rue et le domaine public, dans la limite de 150 m².

Nature des travaux :

- rejointoiement de pierres ou enduit finition « grattée »
- peinture ou badigeon (choix des coloris par le technicien, en fonction de l'environnement)

Montant de la subvention municipale :

- 22,87 € / m² de surface d'enduit traditionnel ou rejointoiement
- 7,62 € / m² de peinture extérieure

Deux dossiers de demande de subvention sont complets à ce jour et doivent être approuvés :

- **Madame et Monsieur Bruno ANCE Immeuble situé 7 Route de Sauve**
Montant de la subvention : 86 m² x 22.87 € = 1 966.82 €
- **SCI de l'ancien garage Immeuble situé 26 Route de Sauve**
Montant de la subvention : 73.35 m² x 22.87 € = 1 677.51 €

Considérant les demandes de subvention de Madame et Monsieur Bruno ANCE et de la SCI de l'ancien garage dans le cadre de travaux de ravalement de façades,

Considérant que ces demandes sont éligibles au regard des critères énoncés dans le règlement de l'opération,

Considérant que les dossiers de demande de subvention sont complets,

APPROUVE à l'unanimité

- L'octroi d'une subvention de 1 966.82 € à Madame et Monsieur Bruno ANCE pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé 7 Route de Sauve
- L'octroi d'une subvention de 1 677.51 € à la SCI de l'ancien garage pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé 26 Route de Sauve
- Précise que le versement des subventions interviendra après contrôle de la réalisation des travaux sur présentation des factures acquittées.

Délibération n°034/2025 : Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour l'aménagement de la rive gauche du Vidourle

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA rappelle que la commune de Quissac est labellisée Petite Ville de Demain depuis 2020 dont le programme d'Opération Revitalisation du Territoire (ORT) a été signé en 2023 et comprend le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions pour les 5 prochaines années. Quissac a défini 5 grandes stratégies ayant pour but de contribuer au dynamisme de son centre-ville dont l'une d'entre-elles a pour but de « continuer à requalifier et à adapter les espaces publics non valorisés au changement climatique, pour améliorer le cadre de vie des habitants et le potentiel touristique de la commune ».

Le développement de la berge gauche du Vidourle est par ailleurs identifié pour son potentiel d'attraction touristique et de poumon vert au cœur du bourg.

Ce site de 3.9 hectares est composé des espaces suivants :

- Ancienne friche des jardins Martin
- Le Cocorico
- L'ancienne maison de la famille Gauthier
- Le pré jusqu'aux berges du Vidourle
- La place de l'hôtel des trois rois
- Le chemin de la promenade
- La rue des jardins.

Le réaménagement de la rive gauche du Vidourle est identifié comme un enjeu prioritaire et sera un véritable atout pour améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique de la commune. Celle-ci souhaite proposer à ses administrés et visiteurs des aménagements durables, intergénérationnels et multifonctionnels :

- Une halle couverte
- Un bâtiment de stockage pour les festivités
- Des accès aux berges
- Des aménagements paysagers (plantations, mobiliers)
- Des agrès sportifs
- Un pumptrack
- Une aire de jeux
- Un théâtre de verdure
- Des aménagement VRD (parking, ...)

L'aspect paysager sera le fil conducteur de ce projet.

Par ailleurs, la commune de Quissac est également labellisée Bourg-Centre Occitanie (BCO) lui permettant de bénéficier d'un accompagnement supplémentaire de la région sur une durée de 6 ans (jusqu'en 2028). Les objectifs inscrits sont similaires au programme PVD et seront complémentaires dans leur approche.

En 2022, la commune s'est rapprochée du CAUE du Gard pour l'élaboration de deux pré-programmes dont l'un s'intéresse à l'aménagement paysager de la rive gauche du Vidourle tandis que le second vise la réhabilitation de l'ancien gymnase et de la maison voisine. Ces programmes ont été présentés à la commune en janvier 2023 et

sont composés d'un état des lieux, d'objectifs et d'attentes pour la future maîtrise d'œuvre afin d'aider la commune dans la prise de décision.

Dans cette continuité, la commune a contractualisé avec la Société Publique Locale du Gard (SPL30) pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et le groupement Ex & Terra a été désigné attributaire.

Il est proposé de solliciter une subvention d'investissement de **454 925.10 €** auprès de l'Etat en 3 phases pour l'aménagement de la rive gauche du Vidourle.

Le Conseil municipal,

Considérant le projet éligible et les besoins de la commune,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût total prévisionnel de l'opération : 2 274 625.47 €

Montant total de la subvention sollicitée auprès de l'Etat en 3 phases : 454 925,10 €

Plan de financement en 3 phases 2025/2026/2027 :

2025	
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)
Travaux bâtiments – Secteurs H et I	250 000,00 €
Travaux VRD - Secteurs A, B et C	305 000,00 €
Travaux mobiliers plantation - Secteurs A, B et C	30 000.00 €
Travaux pumptrack – secteur B	70 000.00 €
Total montant travaux	655 000,00 €
Maitrise d'œuvre, Honoraires, AMO	105 615.88 €
TOTAL	760 615.88 €
DETR (phase 1) : 20% - 152 123.18 €	
2026	
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)
Travaux bâtiments – Secteurs H et I	242 565.00 €
Travaux VRD - Secteurs A, B, C, D, E	252 435.00 €
Travaux mobiliers plantation - Secteurs A, B, C, D, E	100 000,00 €
Travaux pumptrack – secteur B	60 000,00 €
Total montant travaux	655 000,00 €
Maitrise d'œuvre, Honoraires, AMO	105 615.88 €
TOTAL	760 615.88 €
DETR (phase 2) : 20% - 152 123.18 €	
2027	
Nature des dépenses	Montant des dépenses (HT)
Travaux bâtiments – Secteurs H et I	60 000,00 €
Travaux VRD - Secteurs D, E, F, G	333 800,00 €
Travaux mobiliers plantation - Secteurs D, E, F, G	200 000,00 €
Divers, imprévus	54 980.67 €
Total montant travaux	648 780.67 €
Maitrise d'œuvre, Honoraires, AMO	104 613.04 €
TOTAL	753 393.71 €
DETR (phase 3) : 20% - 150 678.74 €	

Secteurs : A = parking nord – B = pumtrack / théâtre de verdure – C = bassins/prairie – D = Forains/jardin intimiste – E = rue des jardins – F = Place de l'hôtel des 3 rois /gradins Vidourle – G = Berges Vidourle – H = Halle – I = Maison Gauthier

Plan de financement global :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maitrise d'œuvre, honoraires, AMO	315 844,80 €	ETAT DETR	454 925.10 €	20,00 %
Etudes, imprévus, frais divers	54 980,67 €	BANQUE DES TERRITOIRES/REGION	80 976,67 €	3,56 %
Travaux	1 903 800,00 €	REGION	525 000,00 €	23,08 %
		CD30	273 970,00 €	12,04 %
		ANS	40 000,00 €	1.76 %
		LEADER	80 000,00 €	3,52 %
Montant total HT	2 274 625,47 €	Montant total HT	1 454 871.77 €	63.96 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE			819 753.70 €	36.04 %

- De solliciter l'Etat pour une demande de subvention d'investissement ;
- De s'engager à réunir sa part contributive ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°035/2025 : Demande de subventions auprès de la région Occitanie dans le cadre du contrat bourg centre pour l'aménagement de la rive gauche du Vidourle

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA rappelle que la commune de Quissac est labellisée Petite Ville de Demain depuis 2020 dont le programme d'Opération Revitalisation du Territoire (ORT) a été signé en 2023 et comprend le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions pour les 5 prochaines années. Quissac a défini 5 grandes stratégies ayant pour but de contribuer au dynamisme de son centre-ville dont l'une d'entre-elles a pour but de « continuer à requalifier et à adapter les espaces publics non valorisés au changement climatique, pour améliorer le cadre de vie des habitants et le potentiel touristique de la commune ».

Le développement de la berge gauche du Vidourle est par ailleurs identifié pour son potentiel d'attraction touristique et de poumon vert au cœur du bourg.

Ce site de 3.9 hectares est composé des espaces suivants :

- Ancienne friche des jardins Martin
- Le Cocorico
- L'ancienne maison de la famille Gauthier
- Le pré jusqu'aux berges du Vidourle
- La place de l'hôtel des trois rois
- Le chemin de la promenade
- La rue des jardins.

Le réaménagement de la rive gauche du Vidourle est identifié comme un enjeu prioritaire et sera un véritable atout pour améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique de la commune. Celle-ci souhaite proposer à ses administrés et visiteurs des aménagements durables, intergénérationnels et multifonctionnels :

- Une halle couverte
- Un bâtiment de stockage pour les festivités
- Des accès aux berges
- Des aménagements paysagers (plantations, mobiliers)
- Des agrès sportifs
- Un pumtrack
- Une aire de jeux
- Un théâtre de verdure
- Des aménagement VRD (parking, ...)

L'aspect paysager sera le fil conducteur de ce projet.

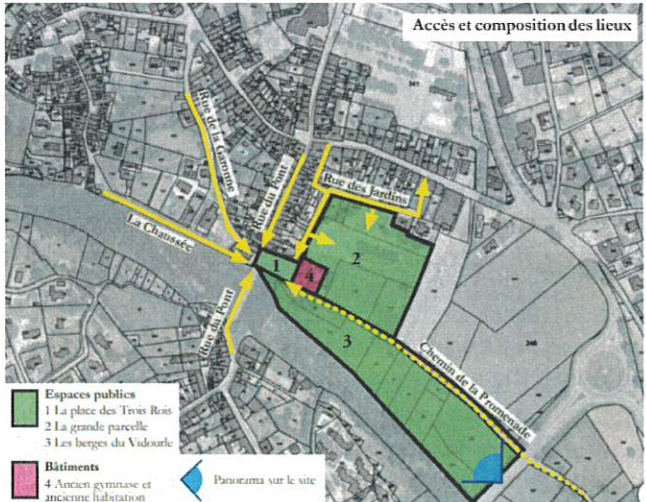
Par ailleurs, la commune de Quissac est également labellisée Bourg-Centre Occitanie (BCO) lui permettant de bénéficier d'un accompagnement supplémentaire de la région sur une durée de 6 ans (jusqu'en 2028). Les objectifs inscrits sont similaires au programme PVD et seront complémentaires dans leur approche.

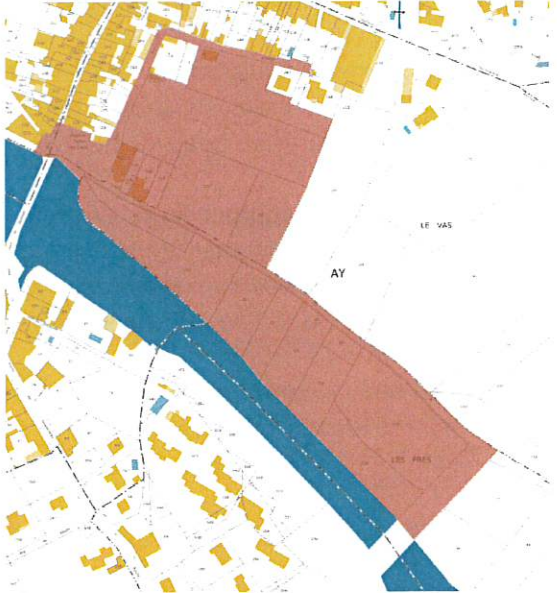
En 2022, la commune s'est rapprochée du CAUE du Gard pour l'élaboration de deux pré-programmes dont l'un s'intéresse à l'aménagement paysager de la rive gauche du Vidourle tandis que le second vise la réhabilitation de l'ancien gymnase et de la maison voisine. Ces programmes ont été présentés à la commune en janvier 2023 et sont composés d'un état des lieux, d'objectifs et d'attentes pour la future maîtrise d'œuvre afin d'aider la commune dans la prise de décision.

Dans cette continuité, la commune a contractualisé avec la Société Publique Locale du Gard (SPL30) pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et le groupement Ex&Terra a été désigné attributaire.

Voici la fiche action du contrat 2^{ème} génération BCO 2022/2028 :

Axe 2	Fiche action 2.2.
UNE VILLE QUI PRESERVE ET AMELIORE SON CADRE DE VIE	Réaliser des aménagements durables
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les atouts de Quissac, liés au cadre de vie, au territoire naturel d'exception, et au foncier attractif doivent être maintenus. Pour y parvenir, la commune de Quissac doit proposer à ses administrés et ses visiteurs des aménagements durables qui permettront de mettre en valeur ses atouts (berges du Vidourle, aire de jeux).	
Objectifs stratégiques	
• Améliorer le cadre de vie des habitants et visiteurs de la commune • Améliorer l'attractivité et la notoriété de la commune	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.3. : Aménagement berges rives gauche du Vidourle et place des 3 rois Descriptif : Il est prévu d'aménager les berges du Vidourle pour en faire un espace public de qualité destiné à toutes les générations. Une halle couverte sera créée pour recevoir les marchés et festivités, des équipements sportifs seront implantés, un pumptrack pour les adolescents et un parcours de santé avec des appareils de fitness. Un théâtre de verdure sera aménagé et le chemin de la promenade longeant le grand pré sera totalement ombragé par la plantation de différentes essences d'arbres méditerranéens. Le réaménagement et la végétalisation de la place des trois rois sont aussi programmés. Des ombrières devraient être installées sur le parking des jardins. Référentiel territorial du Pacte Vert : - Améliorer la santé et le bien être des habitants - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir	Accès et composition des lieux  Source : CAUE

et réduire les pollutions - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune Coût estimatif : 2 500 000 €HT Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 ☒ 2025 ☐ 2023 ☒ 2026 ☐ 2024 ☒ 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenaire technique : CAUE Partenaires financiers : Etat, Région, CD30	
---	---

Le Conseil municipal,
 Considérant le projet éligible et les besoins de la commune,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De solliciter la région Occitanie pour des demandes de subventions d'investissement et d'approuver les plans de financement prévisionnels ci-dessous :

Une première subvention d'investissement de **100 000.00 €** auprès de la région Occitanie dans le cadre de son dispositif « **désimperméabilisation et renaturation des espaces publics** » pour le projet d'aménagement de la rive gauche du Vidourle suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maitrise d'œuvre, honoraires, AMO	315 844,80 €	ÉTAT	454 925.10 €	20,00 %
Etudes, imprévus, frais divers	54 980,67 €	BANQUE DES TERRITOIRES/REGION	80 976.67 €	3,56 %
Travaux	1 903 800,00 €	RÉGION – Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics	100 000.00 €	4.40 %
		RÉGION – Equipements structurants BCO	400 000.00 €	17.58 %
		RÉGION – AAP Sport, Santé, Loisirs	25 000.00 €	1.10 %
		CD30	273 970.00 €	12.04 %
		ANS	40 000.00 €	1.76 %
		LEADER	80 000.00 €	3.52 %
Montant total HT	2 274 625,47 €	Montant total HT	1 454 871.77 €	63.96 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		819 753.70 €		36.04

Une deuxième subvention d'investissement de **400 000.00 €** auprès de la région Occitanie dans le cadre de son dispositif « **soutien aux équipements structurants BCO** » pour le projet d'aménagement de la rive gauche du Vidourle suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maitrise d'œuvre, honoraires, AMO	315 844,80 €	ÉTAT	454 925.10 €	20,00 %
Etudes, imprévus, frais divers	54 980,67 €	BANQUE DES TERRITOIRES/REGION	80 976.67 €	3,56 %
Travaux	1 903 800,00 €	RÉGION – Equipements structurants BCO	400 000.00 €	17.58 %

		RÉGION – Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics	100 000.00 €	4.40 %
		RÉGION – AAP Sport, Santé, Loisirs	25 000.00 €	1.10 %
		CD30	273 970.00 €	12.04 %
		ANS	40 000.00 €	1.76 %
		LEADER	80 000.00 €	3.52 %
Montant total HT	2 274 625,47 €	Montant total HT	1 454 871.77 €	63.96 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		819 753.70 €		36.04

Une troisième subvention d'investissement de **25 000.00 €** auprès de la région Occitanie dans le cadre de son AAP « **Occitanie – Sport, Santé, Loisirs, Bien-être à ma porte** » pour le projet d'aménagement de la rive gauche du Vidourle suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maîtrise d'œuvre, honoraires, AMO	315 844,80 €	ÉTAT	454 925.10 €	20,00 %
Etudes, imprévus, frais divers	54 980,67 €	BANQUE DES TERRITOIRES/REGION	80 976.67 €	3,56 %
Travaux	1 903 800,00 €	RÉGION – AAP Sport, Santé, Loisirs	25 000.00 €	1.10 %
		RÉGION – Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics	100 000.00 €	4.40 %
		RÉGION – Equipements structurants BCO	400 000.00 €	17.58 %
		CD30	273 970.00 €	12.04 %
		ANS	40 000.00 €	1.76 %
		LEADER	80 000.00 €	3.52 %
Montant total HT	2 274 625,47 €	Montant total HT	1 454 871.77 €	63.96 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		819 753.70 €		36.04 %

Plan de financement prévisionnel global de l'opération :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maîtrise d'œuvre, honoraires, AMO	315 844,80 €	ETAT	454 925.10 €	20,00 %
Etudes, imprévus, frais divers	54 980,67 €	BANQUE DES TERRITOIRES/REGION	80 976,67 €	3,56 %
Travaux	1 903 800,00 €	REGION	525 000,00 €	23,08 %
		CD30	273 970,00 €	12,04 %
		ANS	40 000,00 €	1.76 %
		LEADER	80 000,00 €	3,52 %
Montant total HT	2 274 625,47 €	Montant total HT	1 454 871.77 €	63.96 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		819 753.70 €		36.04 %

- De s'engager à réunir sa part contributive ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°036/2025 : Demande de subventions auprès de l'Agence Nationale des Sports (ANS) pour l'aménagement de la rive gauche du Vidourle

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA expose que la commune de Quissac souhaite solliciter l'Agence Nationale du Sport pour réaliser son projet de réalisation d'équipements sportifs et d'un pumptrack en accès libre qui s'intègre dans le projet global d'aménagement des berges du Vidourle. En effet, le projet comporte un espace de 2 250m² dédié aux activités sportives et ludiques accessibles à toutes les générations :

- agrès de gymnastique du type parcours de santé,
- un pumptrack,
- des tables de ping-pong,
- un parcours de motricité pour les enfants

Les aménagements seront réalisés en tenant compte des changements climatiques et en respectant l'environnement, par conséquent de nombreuses espèces d'arbres seront plantées sur la parcelle. Le pumptrack sera complètement intégré dans ce projet d'aménagement paysager. Il sera créé par de légers mouvements de terrain qui donneront du volume pour permettre la pratique d'activités cyclables. Ce genre d'équipement n'existe pas sur le bassin de vie de Quissac. Les plus proches sont à plus de 20 minutes de voiture donc inaccessibles pour les adolescents de notre commune rurale (FRR).

L'espace sera en accès libre. Il pourra être utilisé par :

- les enseignants et leurs élèves d'élémentaires déjà habitués à fréquenter cette parcelle
- les professeurs et les collégiens qui pourraient ainsi diversifier leurs propositions de cours
- les associations sportives
- les membres d'une famille de 0 à 99 ans
- les personnels de santé (MSP Vignes et Garrigues) et associations dans le cadre de parcours de « sport-santé » pour les seniors ou personnes sédentaires ou souffrant d'obésité
- les adolescents.

L'objectif du projet est de rendre la pratique du sport plus accessible et ludique, mais aussi de proposer aux collectifs et multiples associations sportives de la commune de nouveaux équipements sportifs qui permettront de moduler leurs séances.

La commune de Quissac sollicite une subvention de 40 000 € à l'Agence Nationale du Sport.

Le Conseil municipal,
Considérant le projet éligible et les besoins de la commune,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le projet de réalisation d'équipements sportifs et d'un pumptrack en accès libre qui s'intègre dans le projet global d'aménagement des berges du Vidourle ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Travaux, mobiliers, honoraires estimés	200 000.00 €	ETAT - ANS	40 000.00 €	20.00 %
		REGION	25 000.00 €	12.50 %
		LEADER	80 000,00 €	40.00 %
Montant total HT	200 000.00 €	Montant total HT	200 000.00 €	72.50 %
AUTOFINANCEMENT COMMUNE		55 000.00 €		27.50 %

- De solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) au taux maximum du montant de la dépense ;
- De s'engager à réunir sa part contributive ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°037/2025 : Suppression de deux postes d'adjoints au Maire devenus vacants

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA rappelle les éléments suivants :

Le 8 décembre 2021, à la suite de la démission de ses fonctions de 6^{ème} adjoint de Monsieur Roger Frédéric HERNANDEZ le poste de 6^{ème} adjoint a été supprimé, les délégations de fonction ont été redistribuées comme suit (délibération n°47/2022) :

- Délégation de fonction dans les domaines de l'Environnement et Développement durable au conseiller municipal Jean PELAPRAT en plus de sa délégation à l'Accessibilité, Hygiène et Sécurité

- Délégation de fonction dans les domaines de l'Eau et l'Assainissement au 2^{ème} adjoint Bernard GUERIN en plus de sa délégation aux Finances

Deux autres événements sont survenus :

- Décès de Bernard GUERIN, 2^{ème} adjoint, le 20 décembre 2024
- Démission de Mireille BARBIER, 5^{ème} adjoint, le 23 janvier 2025 (Déménagement)

La préfecture demande à la commune de mettre à jour le tableau des élus en interrogeant le conseil municipal sur la nécessité de procéder ou non à de nouvelles élections à ces 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal fonctionnera désormais avec 20 élus même si l'effectif légal de l'assemblée est inchangé et reste donc à 23.

Après consultation des conseillers municipaux, il est proposé de supprimer les 2 postes d'adjoints :

FONCTION	Prénom -NOM
Maire	Serge CATHALA
1 ^{er} adjoint au Maire	Martine AUBERT
2^{ème} adjoint au Maire	Suppression à la suite du décès de Bernard GUERIN
3 ^{ème} adjoint au Maire	Jeannette SANCHEZ
4 ^{ème} adjoint au Maire	Robert CHAZEL
5^{ème} adjoint au Maire	Suppression à la suite de la démission de Mireille BARBIER (Compétence scolaire déléguée au SIRP du Coutach)
1 ^{er} conseiller municipal délégué	Catherine MARTIN
2 ^{ème} conseiller municipal délégué	Jean PELAPRAT

Mise à jour du tableau des élus :

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
<u>Maire</u>	<u>M</u>	<u>CATHALA Serge</u>	<u>29/11/1961</u>	<u>26/05/2020</u>	<u>688</u>
<u>Premier adjoint</u>	<u>Mme</u>	<u>AUBERT Martine</u>	<u>15/12/1947</u>	<u>26/05/2020</u>	<u>688</u>
<u>Deuxième adjoint</u>	<u>Mme</u>	<u>SANCHEZ Jeannette</u>	<u>02/01/1979</u>	<u>26/05/2020</u>	<u>688</u>
<u>Troisième adjoint</u>	<u>M</u>	<u>CHAZEL Robert</u>	<u>19/02/1948</u>	<u>26/05/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>CHAUDOREILLE Claudine</u>	<u>07/10/1952</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>MARTIN Catherine</u>	<u>18/05/1958</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>BOUCHERIGUENE Alain</u>	<u>29/09/1958</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>GRAILHE Philippe</u>	<u>01/04/1962</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>DREVON Nicolas</u>	<u>08/09/1965</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>VINCANT olivier</u>	<u>09/06/1970</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>

<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>DUPUY Stéphane</u>	<u>19/04/1971</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>THEROND Laurence</u>	<u>29/02/1974</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>BRUNEL Isabelle</u>	<u>04/03/1974</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>ROTTE Sandrine</u>	<u>19/01/1975</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>PERRY Julien</u>	<u>19/11/1978</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>PELAPRAT Jean</u>	<u>28/12/1979</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>PIACENTINO Florie</u>	<u>30/07/1984</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>M</u>	<u>FIORENZANO Johan</u>	<u>17/06/1987</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>LE ROUX Laëtitia</u>	<u>10/03/1988</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>
<u>Conseiller</u>	<u>Mme</u>	<u>MARCAILLE Amélie</u>	<u>19/11/1990</u>	<u>15/03/2020</u>	<u>688</u>

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code électoral ;
Vu la délibération du 27 janvier 2022 portant création de cinq postes d'adjoint au Maire ;
Considérant que Monsieur Bernard GUERIN, 2^{ème} adjoint au Maire, est décédé le 20 décembre 2024 ;
Vu la lettre de démission de Madame Mireille BARBIER enregistrée en mairie le 23 janvier 2025 ;
Vu l'acceptation de la démission de Madame Mireille BARBIER par Monsieur le Préfet en date du 24 février 2025 ;
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De supprimer les postes de 2^{ème} et 5^{ème} adjoints au Maire
- De fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire
- De mettre à jour le tableau du conseil municipal en conséquence

Délibération n°038/2025 : Autorisation du maire d'ester en justice : Affaire SCI CREM

Rapporteur Serge CATHALA

Il s'agit de l'exécution d'une décision de justice auprès du tribunal correctionnel d'Alès qui a reconnu coupable la SCI CREM par jugement du 5 juin 2024 :

- Pour des infractions au code de l'urbanisme suite à l'édification d'un mur de clôture en parpaings d'une hauteur de plus de 1.80 m en zone naturelle et inondable.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à ester en défense dans cette affaire.

Par notre conseil juridique GROUPAMA, la SCP TERRITOIRES AVOCATS qualité d'avocat de la commune de Quissac a été désignée. Une autorisation de défendre pour cette procédure lui sera délivrée.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instante pendante devant le tribunal correctionnel d'Alès,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le tribunal correctionnel
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le tribunal correctionnel
- De désigner le cabinet d'avocats SELARL TERRITOIRES AVOCATS, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h23.

Le Maire,
Serge CATHALA



La secrétaire de séance,
Jeannette SANCHEZ

